



Ecole Maternelle
161 rue de la Rivoirette
38 510 Morestel
04 74 96 79 40
maternelle.morestel@free.fr

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE
séance du mardi 16 octobre à 18 heures
1^{er} Conseil d'Ecole année scolaire 2018/2019

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 16 octobre à 18 heures, dans la salle des maîtres de l'école maternelle.

Etaient présents :	absents excusés
<ul style="list-style-type: none">- Mr Vial, adjoint en charge des travaux, mairie de Morestel- Mmes Bouillon, Bouzidi, Fernandes, Godet, Grivolat, Guillardau, Tavasso, parents délégués- Mmes Charbonnier, Fernandez, Hervier, Bertrand, Sanchez-Lambert, enseignantes- Mme Chapeau, responsable des ATSEM(s)- Mr Feuillet, DDEN	<ul style="list-style-type: none">- M Caroff, inspecteur de l'Education Nationale- M Rival, maire de Morestel- Mme Perrin, adjointe en charge des affaires scolaires- Mmes Valla et Philibert- M Calichon, enseignant spécialisé- Mme Guienne, psychologue scolaire

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1. Rappel des attributions du Conseil d'école

Les parents délégués ont été informés par écrit du rôle et des attributions du Conseil d'Ecole afin de mieux appréhender leur rôle. Le vademecum du délégué de parents a été envoyé par mail à tous les parents élus.

Le Conseil d'École se réunit 3 fois par an pour discuter entre partenaires de la vie de l'école.

2. Organisation de l'école

Présentation de l'équipe éducative et des effectifs

L'école maternelle Saint-Exupéry compte à ce jour 121 élèves répartis en 5 classes.

Cette année, la répartition des élèves est la suivante : 2 classes de Petite et Moyenne Section, 1 classe de Moyenne et Grande Section et 2 classes de Grande Section. Ce choix permet toujours d'organiser des ateliers en début d'après-midi avec des groupes de Grande section encadrés par les enseignantes de Petite et Moyenne Section. Cette année, l'équipe enseignante est identique à celle de l'an passé mais Mme Valla, absente, est remplacée par Mme Bertrand. Le jour de décharge de direction est le mardi.

Nom de l'enseignante	classe	ATSEM	Nb d'élèves
Sandrine CHARBONNIER	Grande Section	Edwige MEYRIEUX	25
Ann SANCHEZ-LAMBERT Aurélie PHILIBERT	Petite Section/Moyenne Section	Sandra PEYROL/Nathalie CHAPEAU	25
Valérie HERVIER	Petite Section/Moyenne Section	Nathalie BOUYOUD-BOUTTAZ	24
Séverine VALLA	Moyenne Section/Grande Section	Hélène DHOTEL	23
Magali FERNANDEZ	Grande Section	Elodie THIROLOIX/Nathalie CHAPEAU	24
		TOTAL	121

L'équipe enseignante est aidée dans sa tâche par une équipe de 6 d'ATSEM (s). Chaque classe a une ATSEM à plein temps sauf les 2 classes de Grande Section qui n'ont pas d'ATSEM une demi-journée par semaine, ce qui équivaut à 4 plein temps $\frac{3}{4}$.

Cette année, les effectifs ont baissé durant l'été car plusieurs familles ont déménagé en prévenant l'école au dernier moment, voire même sans prévenir.

3. Règlement intérieur de l'école maternelle et charte de la laïcité

Les parents ont reçu par mail le règlement de l'école afin qu'ils puissent voir si des modifications étaient souhaitables.

Nous avons déjà évoqué le problème de l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte de l'école lors d'un précédent conseil d'école sans apporter de modification au règlement.

Après discussion avec les parents, le règlement est modifié. Il est ajouté en 4.9 : « L'usage des téléphones portables est interdit dans l'enceinte de l'école. » La modification est votée à l'unanimité.

La charte de la laïcité sera insérée dans le cahier de liaison avec le règlement de l'école afin que chaque famille en prenne connaissance et la signe.

4 Vie de l'école

4.1 Projet d'école

Les programmes ont été présentés aux parents lors des réunions de classes et peuvent être consultés sur le site education.gouv.fr. Il est rappelé la place spécifique de l'école maternelle qui doit porter un regard bienveillant sur les élèves et qui a des méthodes d'apprentissage essentiellement basées sur la manipulation et les jeux.

Le nouveau projet d'école a été présenté lors du dernier conseil d'école de l'année dernière. Il est axé sur le langage et la compréhension en ce qui concerne l'axe « amélioration des résultats ». Un travail en petits groupes en début d'après-midi est organisé avec les 2 enseignantes de PS dont les élèves sont en repos. Cette organisation permet d'avoir un petit groupe d'élèves et de travailler ces compétences indispensables d'écoute, de compréhension et de mémorisation pour une bonne scolarité. Cette organisation permet aux enseignantes de GS de disposer d'un effectif de moitié de classe en début d'après-midi 2 jours par semaine. Dans le projet d'école, l'un des axes est d'améliorer les relations école/famille. Dans ce cadre, la réunion générale de rentrée s'est déroulée début juillet afin de permettre à tous les nouveaux parents d'avoir les informations nécessaires concernant la scolarité de leur enfant avant la rentrée. En ce qui concerne les réunions de classes, ces dernières se sont déroulées tout début septembre afin que les parents disposent rapidement de toutes les informations ce qui avait été demandé l'an passé. Très peu de parents étaient présents à ces réunions de classe.

Le café des parents, organisé avec le centre social, continue cette année. Les échanges entre les parents y sont intéressants. Le dernier café était sur le thème « Poser un cadre pour quoi faire ? » et les parents présents ont pu échanger sur leurs façons de faire. Les parents étaient peu nombreux mais il faut persévérer car nous pensons qu'à terme les parents viendront à ce café.

L'axe culturel sera travaillé cette année avec un projet axé sur le cirque, et par la visite des lieux culturels de proximité lorsque les expositions sont adaptées aux maternelles.

4.2 Mise en place de l'aide personnalisée

Cette année l'APC (Aide Pédagogique Complémentaire) continue. L'équipe enseignante a choisi de privilégier l'aide individualisée aux élèves. Elle se déroule les lundis et jeudis de 16h20 à 17h: les séances durent 40 minutes. D'autre part, il n'y a pas d'aide personnalisée les semaines précédant les vacances scolaires et les séances se termineront fin mai. 17 élèves ont bénéficié de cette aide pour la 1^{ère} période.

C'est l'équipe enseignante qui propose l'aide personnalisée pour un enfant et les parents doivent signer une autorisation s'ils souhaitent que leur enfant bénéficie de cette aide. Les enfants ne sont pas systématiquement pris en charge par leur enseignante.

4.3 Réseau d'aide

Le réseau d'aide est constitué d'un maître E, M Sébastien Calichon, et d'une psychologue scolaire, Mme Guienne qui travaille à mi-temps (lundi/mardi). Les enseignantes signalent au réseau d'aide les élèves qui auraient besoin d'une aide spécialisée. Mme Guienne est arrêtée pour l'instant et il n'y a donc plus de psychologue disponible actuellement.

4.4 Activités scolaires : présentation des projets de l'année

Cette année, un projet cirque débutera début janvier et sera finalisé par un spectacle le 17 mai. Nous travaillerons avec l'école de cirque de Villefontaine et notamment Pandy le clown. Le projet sera lancé par le spectacle de Pandy le jeudi 10 janvier.

Le Sou des Ecoles finance entièrement le projet et il est rappelé que c'est une association de parents bénévoles qui a besoin de l'aide de nouveaux parents pour l'organisation des événements qui visent à récupérer de l'argent pour proposer des activités aux élèves.

Tous les élèves de Grande Section se rendront à la bibliothèque municipale pour des séances sur la lecture des livres du Prix Nord Isère. Les élèves se rendront 5 fois à la bibliothèque pour la présentation d'un livre par séance et participeront au vote pour l'élection du Prix Nord Isère au mois de mai.

Le site de l'école : <http://maternelle.morestel.free.fr> permet aux parents de suivre la vie de l'école.

4. 4 MOYENS

4.4.1 Gestion des budgets

Pour l'année 2018, la mairie augmente le budget alloué à l'école de 1% par rapport à l'an passé ce qui fait une somme de 48.52 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires, plus 330 € pour la direction et 750 € pour le petit matériel.

La mairie assure l'entretien des ordinateurs des classes. Elle a aussi financé l'achat d'une climatisation portable lors de la période de forte chaleur du mois de juin.

Cette année, l'association ADELE Sou des Ecoles a demandé à nouveau une adhésion de 10 € par enfant aux parents d'élèves et a encore alerté les parents sur le fait que les bénévoles ne sont pas suffisamment nombreux et que de l'aide, même ponctuelle est toujours la bienvenue.

4.4.1 Gestion des personnels

Cette année, la directrice a recruté deux jeunes en service civique. Malheureusement, ces jeunes ne pourront intervenir pendant le temps de cantine car leur contrat ne le permet pas.

5. SECURITE

Nous avons réalisé 2 exercices de sécurité depuis la rentrée. Un exercice incendie et un exercice intrusion.

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Son élaboration est de la responsabilité de l'Education Nationale.

Le PPMS est réactualisé chaque année et les modalités du plan sont présentées aux ATSEM(s) et à toutes les personnes qui viennent dans l'école. Tous les personnels de l'école sont informés de la conduite à tenir et de l'emplacement des différents documents indispensables en cas d'alerte. Ceux-ci sont posés dans le bureau de direction et accessibles facilement en cas de déclenchement d'une alerte. Ces exercices ont pour but de faire acquiescer aux adultes le protocole à mettre en place en cas d'alerte.

Le premier exercice « intrusion » devait être organisé avant les vacances de la Toussaint. Celui-ci s'est déroulé le mardi 9 octobre en présence de M Bonnin, responsable des services techniques de la mairie et de M Vial, conseiller en charge de la sécurité à la mairie de Morestel.

Cet exercice a été réalisé sous la forme d'un grand jeu du loup et préparé en amont dans chaque classe. L'objectif premier de cet exercice était d'apprendre à se cacher dans l'école et à ne pas faire de bruit.

Chaque exercice est analysé afin d'améliorer le protocole et de prévoir les exercices suivants. Le système d'alerte choisi est finalement la corne de brume qui s'avère efficace. La mairie doit nous fournir quelques cornes supplémentaires afin d'en disposer d'une dans chaque salle.

Il est rappelé aux parents qu'en cas de confinement dans l'école pour quelque raison que ce soit, aucun parent ne pourra venir chercher son enfant à l'école. Il faudra attendre la levée de l'alerte avant de pouvoir récupérer ses enfants. Tout est prévu dans les écoles pour faire face à ces situations et les parents doivent se dire que leurs enfants sont en sécurité dans leur école. En cas de déclenchement du Signal National d'Alerte, il faut attendre le 2^{ème} signal qui marque la fin de l'alerte avant de venir chercher son enfant à l'école et écouter la radio pour avoir des informations.

Questions des parents :

La mairie a-t-elle acheté un système de climatisation pour l'école ?

La mairie a acheté une climatisation portable pour l'école lors des fortes chaleurs du mois de juin. Les enfants ont été regroupés dans une seule salle pour la sieste et ce système a permis de dormir dans une relative « fraîcheur ». L'équipe enseignante pense qu'il serait souhaitable d'acquiescer un appareil de ce type pour chaque dortoir. M Vial répond que cela devrait être possible. Cet appareil de climatisation a été prêté au centre social cet été.

Où en est la mise en place d'un logiciel de gestion pour la restauration scolaire ?

M Vial précise que cette mise en place d'un logiciel est à l'étude actuellement et devrait être opérationnelle dès que possible. Il précise aussi que le logiciel ne sera pas aussi flexible que ne l'est Mme Durand.

Comment empêcher que certaines voitures roulent très vite sur le parking ?

Les parents d'élèves se plaignent que des voitures roulent beaucoup trop vite sur le parking de l'école. Un parent est venu se plaindre auprès de la directrice car une voiture ne s'est même pas arrêtée sur le passage protégé vers la sortie du parking. M Vial propose de demander à nouveau aux policiers municipaux de faire un tour à l'heure de la sortie de l'école. Il propose aussi, si cette situation perdure, d'étudier la mise en place de ralentisseurs sur le parking.

Les élèves de l'école maternelle sont-ils concernés par la piscine ?

Normalement non, mais il resterait des créneaux sur la fin d'année. L'équipe enseignante réfléchit sur la possibilité pour les élèves de Grande Section d'aller à la piscine en fin d'année scolaire. Il est précisé que pour emmener une classe à la piscine, il faut des parents agréés pour aller dans l'eau et des parents pour aider dans les vestiaires.

Toutes les classes pourraient-elles mettre des photos sur le site « Toute mon année.com »

Le site Toute mon année.com qui permet de mettre à la disposition des parents des photos de la classe relève du choix de l'enseignante. Les autres enseignantes ne ressentent pas l'utilité d'utiliser cet outil pour leur classe.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 5 mars à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20
La Secrétaire de séance, Mme Hervier

à Morestel, le 16 octobre 2018
la directrice, Mme Sanchez-Lambert

Copie transmise à

- Monsieur Caroff, inspecteur de l'Education Nationale
- Monsieur Rival, Maire de Morestel
- Monsieur Feuillet, DDEN

- Mesdames et monsieur les représentants des parents d'élèves
- Mmes les enseignantes, Mme Guienne (psychologue scolaire), M Calichon (maître E)